EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 21 juillet à 19 H 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 12 juillet 2022, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Marie-Paule ROGOU, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 13 Nombre de membres présents : 13 Nombre de suffrages exprimés : 13 Nombre de voix pour : 13 Nombre de voix contre : Nombre d'abstentions :

Présents: Alain MANIVEL, Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS, Fabien SERRES, Stéphane PATRAS, Cécile LAPEYRE, Amélie MARRIQ, Jacqueline PUGET, Jean-Louis SERRES

Absents excusés/pouvoirs:

Secrétaire de séance : Jean-Marie PRAYER

Objet: SPL BUECH DEVOLUY EXPLOITATION - projet de recapitalisation

Vu la délibération n°2017-049 du 16 mai 2017 portant création de la Société Publique Locale BUECH DEVOLUY Exploitation,

Considérant que lors de sa création la SPL BUECH DEVOLUY EXPLOITATION détenait un capital de 300 000.00€.

Considérant la mise en activité de la SPL avant une ouverture au public,

Considérant que la crise sanitaire a eu pour conséquence la fermeture du centre de bien-être O'dycéa, la mise en place d'une jauge limitant ainsi le nombre d'entrée,

Considérant que ce capital a été épuisé et que la SPL ne parvient pas à le reconstituer,

Mme le Maire propose au conseil municipal de recapitaliser la SPL BUECH DEVOLUY EXPLOITATION afin de lui permettre de perdurer dans le temps.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- > CONSTATE la perte du capital initial
- > ACTE le principe de recapitalisation de la SPL BUECH DEVOLUY,
- > DIT que le montant de ladite recapitalisation sera défini ultérieurement après analyse financière.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Transmis et reçu en Préfecture le : 04.08.2022 Publié le : 04.08.2022

Affiché le : Ol OS 2000

Pour extrait certifié conforme, Le Maire,

11 1 1

Marie-Paule RO